

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE

Société anonyme au capital de 36.575.348 €
Siège social : 448, avenue du Prado 13008 Marseille
057 802 357 R.C.S. Marseille

Documents comptables annuels au 31 décembre 2007 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008.

I.– Bilan social :

(en milliers d'euros)

Actif	Notes	2007 31 décembre	2006 31 décembre
Caisse, Banques centrales, CCP	2	6 187	6 733
Créances sur les établissements de crédit	2	345 720	279 275
Effets publics et assimilés	3	10 097	10 118
Opérations avec la clientèle	4	2 074 444	1 708 638
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		448	7 798
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	320	7 670
Actions et autres titres à revenu variable	6	128	128
Participations et autres titres détenus à long terme	7	560	143
Parts dans les entreprises liées	7		
Immobilisations incorporelles	8	6 346	5 675
Immobilisations corporelles	8	17 885	16 859
Autres actifs	9	39 200	37 464
Comptes de régularisation	9	39 216	139 824
Total de l'actif		2 540 103	2 212 527
Hors-bilan (en milliers d'euros)	Notes	2007 31 décembre	2006 31 décembre
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit			
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit		437 173	315 989
Engagements sur titres			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus		7	19
Passif	Notes	2007 31 décembre	2006 31 décembre
Banques centrales, CCP	11		
Dettes envers les établissements de crédit	11	1 075 549	812 991
Opérations avec la clientèle	12	1 054 408	994 619

Dettes représentées par un titre	13	277 255	153 715
Autres passifs	9	19 908	25 646
Comptes de régularisation	9	25 664	138 583
Provisions	14	12 861	14 801
Dettes subordonnées	15	4 217	4 203
Fonds pour risques bancaires généraux	16	1 762	1 762
Capitaux propres	16	68 479	66 207
Provisions réglementées		70	70
Capital souscrit		36 575	36 575
Primes d'émission		6 690	6 690
Réserves		9 721	9 721
Report à nouveau		407	141
Résultat de l'exercice		15 016	13 010
Total du passif		2 540 103	2 212 527
Hors-bilan (en milliers d'euros)	Notes	2007 31 décembre	2006 31 décembre
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements en faveur d'établissements de crédit			
Engagements en faveur de la clientèle		454 814	413 610
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		461 903	392 150
Engagements d'ordre de la clientèle		291 975	205 759
Engagements donnés par les entreprises d'assurance			
Engagements sur titres			
Titres acquis avec faculté de reprise			
Autres engagements donnés		7	19

II.- Compte de résultat :
(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
+ Intérêts et produits assimilés	21	121 688	88 861
+ Intérêts et charges assimilées	21	-83 012	-47 441
+ Revenus des titres à revenu variable	22	60	28
+ Commissions (produits)	23	41 334	37 550
+ Commissions (charges)	23	-9 440	-8 418
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	24	304	264
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	25		4
+ Autres produits d'exploitation bancaire	26	947	381
+ Autres charges d'exploitation bancaire	26	-595	-355
= Produit Net Bancaire		71 286	70 874
+ Charges de personnel	27	-22 110	-20 972
+ Autres charges administratives		-23 562	-23 194
+ Dotations aux amortissements		-2 818	-2 552
= Charges de fonctionnement		-48 490	-46 718
= Résultat Brut d'Exploitation		22 796	24 156

+ Coût du risque	28	423	-1 780
= Résultat d'Exploitation		23 219	22 376
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	29	-4	-82
= Résultat Courant		23 215	22 294
+/- Résultat exceptionnel			
+ Impôts sur les bénéfices		-8 199	-9 284
+/- Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
+/- Dotations/reprises de FRBG			
= Résultat Net Global		15 016	13 010

III.– Annexe aux états financiers

Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par le règlement CRC 2000-03.

Le changement de méthode intervenu au cours de l'exercice 2007 concerne l'application de l'avis n° 2007-B du 2 mai 2007 du Comité d'Urgence du CNC relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêts pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété. L'impact de première application s'élève à 188 milliers d'euros.

Traitement de changement de méthode comptable

Le changement de méthode comptable est appliqué de façon rétrospective, c'est à dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres.

Crédits

Les crédits sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis.

Déclassement des créances.— En application du règlement CRC 2002-03, les crédits sont classés en douteux lorsqu'ils sont porteurs d'un risque avéré, c'est à dire lorsque les échéances dues sont impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales ou lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire.

Au-delà de la définition réglementaire, peuvent également être classés en douteux, des encours présentant des risques de perte en s'appuyant notamment sur l'analyse financière, économique ou juridique du client ou sur toute autre information conduisant à mettre en cause la solvabilité du tiers.

Lorsqu'un crédit répond aux critères de déclassement, l'ensemble des encours détenus par le client ou par le groupe auquel appartient le client ainsi que les encours des co-titulaires ou co-emprunteurs sont contaminés, et ceci dans toutes les fédérations ou banques du groupe CM-CIC.

Les crédits sont classés en douteux compromis lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage à perte doit être envisagé. Ils sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux par un enregistrement comptable spécifique et les intérêts impayés ne sont plus comptabilisés.

Dépréciation des pertes probables avérées.— Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après la mise en place du prêt ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

La dépréciation relative au capital est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations et reprises sont comprises dans le coût du risque à l'exception de l'effet de passage du temps lié à la mécanique d'actualisation, qui est constaté en PNB parmi les intérêts reçus. La dépréciation relative aux intérêts des créances douteuses est classée parmi les intérêts reçus.

La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Portefeuille de titres

La comptabilisation des titres est décrite par le règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRB 95-04 et par les règlements CRC 2000-02 et CRC 2005-01, ainsi que par l'instruction CB 94-07 modifiée par l'instruction CB 2000-12.

Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, titres de créance négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participation, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme.

Titres de transaction.— Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Les titres de transaction sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement.— Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Les titres de placement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titres fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y

a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement.— Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille.— Ces titres proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.— Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué dans le cadre de la réévaluation légale de 1976 ou de fusions et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne de titre fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. La valeur d'utilité peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée.— Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés.— Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré.— Le règlement n°90-15 du Comité de la réglementation bancaire est appliqué à l'ensemble des instruments de taux d'intérêt traités de gré à gré. A ce titre, sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...).

Conformément au règlement susvisé, les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors-bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de netting de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien. Il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de :

- 40-80 ans pour les gros oeuvres,
- 15-30 ans pour le clos et couverts,
- 10-25 ans pour les équipements et
- 10 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sont amortis sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Comptes de régularisation

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Dépréciation des prêts et créances

Les pertes probables des créances douteuses font l'objet d'une dépréciation. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu. L'effet de l'actualisation est constaté dans le coût du risque à l'exception des reprises dues à l'effet temps sur l'actualisation qui sont considérées comme faisant partie des intérêts.

Les intérêts échus impayés depuis plus de 3 mois (6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales) portés en produits bancaires sont provisionnés à 100%.

Les dotations et reprises de dépréciation relatives au capital des créances douteuses sont comptabilisées dans le poste du coût du risque. Les dotations et reprises de dépréciation relatives aux intérêts des créances douteuses sont classées en moins du poste des intérêts reçus.

Les dotations et reprises de dépréciation sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors-bilan sont inscrites en provisions.

Les provisions constituées pour couvrir les risques souverains ainsi que les risques sur les pays émergents, ont été déterminées en fonction de la situation économique des pays emprunteurs. La partie affectée de ces provisions est portée en déduction des actifs correspondants.

Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Ces provisions sont déterminées pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5% de l'encours clientèle sain. Ces provisions sont inscrites au bilan.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Contrats d'épargne réglementée :

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5% sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- Pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, conformément au règlement n°90-01 du Comité de la réglementation bancaire et à l'instruction n°94-07 de la Commission bancaire, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Fonds pour risques bancaires généraux

En application de l'article 3 du CRB 90-02, le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Engagements de retraite et assimilés

Les engagements font l'objet d'une provision et leur variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme de marché d'établissements de crédit de première catégorie. Le taux d'augmentation des salaires est évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

La recommandation CNC 2003-R-01 sur les engagements de retraite et assimilés est appliquée depuis le 1er janvier 2004.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.— Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue un écart actuariel.

Les écarts actuariels établis par régime sont différés hormis la fraction qui excède à la fin de l'exercice précédent 10% du montant le plus élevé à la clôture de l'exercice de l'engagement et des actifs du régime. Cette fraction est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite.— L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, subsistent et assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. Les engagements des caisses de retraite font l'objet d'une estimation complète tous les deux ans par un actuair, la dernière ayant eu lieu fin 2006.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.— Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales.

Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies.— Depuis 1994, un accord d'entreprise a été conclu créant un régime de retraite complémentaire par capitalisation collective au profit des personnels du groupe.

Autres avantages à long terme.— Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS).— Un accord cadre sur l'application dans le groupe CIC du dispositif professionnel de cessation d'activité des salariés d'entreprises du groupe a été signé le 27 juin 2001. La banque a mis en place cet accord. Il permet aux bénéficiaires de cesser leur activité 2 à 3 années avant leur date de départ en retraite tout en recevant une allocation comprise entre 57.5% et 65% de leur salaire. Les entrées dans ce système ne sont plus possibles depuis le 31 mars 2006.

La charge future totale fait l'objet d'une estimation sur la totalité de la durée de cet engagement. Cette charge est provisionnée linéairement entre la date d'entrée en vigueur de l'accord (agrément du Ministre du travail) et la date à partir de laquelle le salarié peut opter pour cet accord. Compte tenu de la durée limitée de cet accord, il n'a pas été procédé à l'actualisation des flux futurs ni à la prise en compte de l'augmentation future des salaires.

Informations sur les postes de bilan, du hors-bilan et du compte de résultat

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

Note 2 - Créances sur les établissements de crédit :

	31.12.07		31.12.2006	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Caisse, banques centrales, CCP	6 187		6 733	
Comptes ordinaires	337 985		272 168	
Prêts, valeurs reçues en pension	2 303	5 379	849	6 199
Titres reçus en pension livrée				
Créances rattachées		53		59

Créances douteuses				
Dépréciation des créances douteuses				
Total	346 475	5 432	279 750	6 258
Total des créances sur les établissements de crédit		351 907		286 008
dont prêts participatifs				
dont prêts subordonnés		524		510

Note 3 - Effets publics et assimilés :

	31.12.07				31.12.2006			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus			10 034	10 034			10 066	10 066
Titres prêtés								
Ecart de conversion								
Créances rattachées			63	63			52	52
Montant brut			10 097	10 097			10 118	10 118
Provisions pour risque de taux								
Montant net			10 097	10 097			10 118	10 118
Plus-values latentes								

Note 4 - Créances sur la clientèle :

	31.12.07	31.12.2006
Créances commerciales	32 263	49 830
dont affacturage		
Créances rattachées		
Autres concours		
Prêts et crédits	1 924 713	1 556 325
Titres reçus en pension livrée		
Créances rattachées	6 774	3 836
Comptes ordinaires débiteurs	99 098	80 892
Créances rattachées		
Créances douteuses	47 245	56 851
Dépréciation des créances douteuses	-35 649	-39 096
Total	2 074 444	1 708 638
dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne	34 258	24 800
dont prêts participatifs		
dont prêts subordonnés		

Parmi les créances douteuses, les créances douteuses compromises s'élèvent à 38,98 M€ et font l'objet de 31,07M€ de dépréciations.

Parmi les créances saines, il n'y a aucun crédit restructuré à des conditions hors marchés.

Répartition des créances sur la clientèle	Créances brutes	Créances douteuses	Créances douteuses compromises	Provisions
Répartition par grands types de contrepartie				
Grand public	1 453 610	5 797	21 171	-19 320
Entreprises	609 240	2 470	17 806	-16 330
Grandes entreprises				
Financements spécialisés				

Autres				
Total	2 062 850	8 267	38 977	-35 650

Note 5 - Obligations & autres titres à revenu fixe :

	31.12.07				31.12.2006			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus cotés	320			320			7 623	7 623
Titres détenus non cotés								
Titres prêtés								
Créances rattachées							47	47
Créances douteuses								
Montant brut	320			320			7 670	7 670
Dépréciations								
Sur risque de taux								
Sur les créances douteuses								
Montant net	320			320			7 670	7 670
Plus-values latentes								
dont obligations subordonnées								
dont titres émis par des organismes publics								

Note 6 - Actions & autres titres à revenu variable :

	31.12.07				31.12.2006			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés		78		78		78		78
Titres détenus non cotés		88		88		88		88
Titres prêtés								
Créances rattachées								
Montant brut		166		166		166		166
Dépréciations sur titres		-38		-38		-38		-38
Total		128		128		128		128
Plus-values latentes		158		158		157		157

Aucun transfert entre portefeuille n'a eu lieu au cours de l'exercice 2007.

Note 7 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :

	31.12.2006	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.07
Autres titres détenus à long terme						
cotés						
non cotés (1)					466	466
Titres de participation						
cotés	81					81
non cotés	15					15
Parts dans les entreprises liées						

cotés						
non cotés						
Titres de sociétés mises en équivalence						
Sous-total	96				466	562
Ecarts de conversion						
Titres prêtés						
Créances rattachées						
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.	49				-49	
Montant brut	145				417	562
Dépréciations sur titres cotés						
titres non cotés	-2					-2
Sous-total	-2					-2
Montant net	143				417	560

(1) La mise en application de la recommandation BAFI en 2007 a permis le reclassement des certifications d'association du fonds de garantie des dépôts en "Autres titres détenus à long terme" au lieu de "Autres Actifs".

Note 8 - Immobilisations corporelles et incorporelles :

Immobilisations corporelles	31.12.2006	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.07
Valeur brute					
Terrains d'exploitation	553	20			573
Terrains hors exploitation	1 244				1 244
Constructions d'exploitation	21 867	2 873			24 740
Constructions hors exploitation	989				989
Autres immobilisations corporelles	6 745	720	-50		7 415
Montant brut	31 398	3 613	-50		34 961
Amortissements					
Terrains d'exploitation					
Terrains hors exploitation					
Constructions d'exploitation	-9 613	-1 733			-11 346
Constructions hors exploitation	-615	-41			-656
Autres immobilisations corporelles	-4 311	-781	18		-5 074
Montant des amortissements	-14 539	-2 555	18		-17 076
Montant net	16 859	1 058	-32		17 885

Immobilisations incorporelles	31.12.06	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.07
Valeur brute					
Fonds commerciaux	6 234				6 234
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	4 515	970			5 485
Montant brut	10 749	970			11 719
Amortissements					
Fonds commerciaux	-4 868	-252			-5 120
Frais de recherche et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	-206	-42		-5	-253

Montant des amortissements	-5 074	-294		-5	-5 373
Montant net	5 675	676			6 346

Note 9 - Comptes de régularisation et autres actifs et passifs :

	31.12.07		31.12.2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de régularisation				
Comptes d'encaissement	2 066	16	110 818	111 915
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	5 396	2 689	5 185	2 498
Autres comptes de régularisation	31 754	22 959	23 821	24 170
Sous-total	39 216	25 664	139 824	138 583
Autres actifs et passifs				
Primes sur options	479	287	670	449
Comptes de règlement d'opérations sur titres		49		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	38 721	19 572	36 794	25 197
Créances et dettes rattachées	427		280	
Provisions et dépréciations	-427		-280	
Sous-total	39 200	19 908	37 464	25 646
Total	78 416	45 572	177 288	164 229

Note 10 - Dépréciation des créances douteuses et provisions :

	31.12.2006	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.07
Actif					
Dépréciation sur créances sur les établissements de crédit					
Dépréciation sur créances sur la clientèle	39 096	8 528	-11 948	-27	35 649
Dépréciation sur obligations et autres titres à revenu fixe					
Passif					
Provisions sur engagements par signature	1 617	889	-698		1 808
Provisions générales pour risques de crédit	6 771	1 077			7 848
Provisions sur créances	1 554		-138	-813	603
Total	49 038	10 494	-12 784	-840	45 908
Dont au titre des risques-pays					
Actif					
Passif	67		-67		

Le total des créances douteuses sur la clientèle et sur les opérations de crédit-bail et assimilées est de 47,2 M€ contre 55,8 M€ au 31 décembre 2006. Elles sont couvertes par des provisions d'actif à hauteur de 35,6 M€ soit 75,46 % contre 68,8% précédemment. Le taux de couverture des encours clientèle bruts par l'ensemble des provisions couvrant des risques de crédit s'établit à 1,72% contre 2,33% en 2006. Les créances douteuses sont couvertes par ces provisions à l'exception des provisions pour risques pays et des provisions générales pour risques de crédit qui concernent les créances saines.

Note 11 - Dettes envers les établissements de crédit :

	31.12.07	31.12.2006
--	----------	------------

	A vue	A terme	A vue	A terme
Banques centrales, CCP				
Comptes ordinaires	12 234		24 098	
Comptes à terme		1 056 649		784 576
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées		6 666		4 317
Total	12 234	1 063 315	24 098	788 893
Total des dettes envers les établissements de crédit		1 075 549		812 991

Note 12 - Comptes créditeurs de la clientèle :

	31.12.07		31.12.2006	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes d'épargne à régime spécial	252 415	90 396	237 842	95 444
Dettes rattachées		138		210
Total - Comptes d'Epargne à Régime Spécial	252 415	90 534	237 842	95 654
Autres dettes	487 140	222 564	499 612	160 620
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées		1 755		891
Total - Autres dettes	487 140	224 319	499 612	161 511
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme		1 054 408		994 619

Note 13 - Dettes représentées par un titre :

	31.12.07	31.12.2006
Bons de caisse	218	215
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	273 566	151 523
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	3 471	1 977
Total	277 255	153 715

Note 14 - Provisions :

	31.12.2006	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.07
Provisions pour risques de contrepartie					
sur engagements par signature	1 617	889	-698		1 808
sur engagements de hors-bilan					
sur risques pays	67		-67		
provisions générales pour risques de crédit	6 771	1 077			7 848
autres provisions pour risques de contrepartie	1 488		-71	-813	604
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	3		-2		1
Provisions sur filiales et participations					
Provisions pour risques et charges hors risques de contrepartie					
provisions pour charges de retraite	1 373		-894		479

provisions épargne logement	698	199	-30		867
autres provisions pour risques et charges	2 784	485	-2 828	813	1 254
Total	14 801	2 650	-4 590		12 861

Note 15 - Dettes subordonnées :

	31.12.2006	Emissions	Remboursements	Autres variations	31.12.07
Dettes subordonnées					
Emprunts participatifs					
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4 116				4 116
Dettes rattachées	87			14	101
Total	4 203			14	4 217

Note 16 - Capitaux propres et FRBG :

	Capital	Primes	Réserves (1)	Ecarts de réévaluation	Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 1.1.2006	36 575	6 690	9 721		70	-1 115	11 507	63 448	1 762
Résultat de l'exercice							13 010	13 010	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						11 507	-11 507		
Distribution de dividendes						-10 251		-10 251	
Changement de méthode comptable									
Augmentation de capital									
Variations des taux de conversion									
Incidence des réévaluations									
Autres variations									
Solde au 31.12.2006	36 575	6 690	9 721		70	141	13 010	66 207	1 762
Solde au 1.1.2007	36 575	6 690	9 721		70	141	13 010	66 207	1 762
Résultat de l'exercice							15 016	15 016	
Affectation du résultat de l'exercice précédent						13 010	-13 010		
Distribution de dividendes						-12 932		-12 932	
Changement de méthode comptable									
Augmentation de capital									
Incidence des réévaluations									
Autres variations						188		188	
Solde au 31.12.2007	36 575	6 690	9 721		70	407	15 016	68 479	1 762

Il a été porté en report à nouveau un montant de 0,188 M€ représentant l'impact de l'étalement du Crédit d'impôts NPTZ (Nouveau Prêts à Taux Zéro) pour les générations 2005 et 2006 conformément à l'avis 2007-B du CNC.

Le capital de la Bonnasse Lyonnaise de Banque est détenu à 100% par CIC Lyonnaise de Banque; il est composé de 15 770 990 actions au nominal de 2,32 €. La Bonnasse Lyonnaise de Banque est consolidée dans les livres du CIC Lyonnaise de Banque et de la maison-mère le CIC.

(1) Les réserves statutaires et la réserve légale sont respectivement de 6,0 M€ et 3,6 M€.

Note 17 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle :

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
Actifs							
Créances sur les établissements de crédit *	346 658	1 042	3 460	694		53	351 907
Créances sur la clientèle * *	245 726	155 199	660 650	994 384		6 774	2 062 733

Obligations et autres titres à revenu fixe *							
* *							
Passifs							
Dettes envers les établissements de crédit	258 643	170 000	220 240	420 000		6 666	1 075 549
Comptes créditeurs de la clientèle	950 780	31 914	60 231	9 590		1 893	1 054 408
Dettes représentées par un titre							
Bons de caisse	96	122				7	225
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	177 661	35 905		60 000		3 464	277 030
Emprunts obligataires							
Autres							

* à l'exception des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

* * à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des provisions pour dépréciation

* * * exclusivement pour les titres de placement et d'investissement (hors créances douteuses)

Note 18 - Contrevaleur en euros des actifs & passifs en devises

La contrevaletur en euros des actifs et passifs libellés en devises est respectivement de 81 874 M€ et 80 733 M€.

Note 19 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	31.12.07			31.12.2006		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
Marchés organisés						
Contrats de taux						
Contrats de change						
Autres opérations						
Marchés de gré à gré						
Accords de taux futurs						
Swaps de taux	538 906	18 212	557 118	405 000	26 771	431 771
Swaps financiers						
Autres opérations						
Swaps - autres						
Opérations conditionnelles						
Marchés organisés						
Options de taux						
Achetées						
Vendues						
Options de change						
Achetées						
Vendues						
Actions et autres options						
Achetées						
Vendues						
Marchés de gré à gré						
Contrats de taux plafonds et planchers						

Achetées	42 099	26	42 125	50 767	440	51 207
Vendues		26	26		440	440
Options de taux, change, actions et autres						
Achetées						
Vendues						
Total	581 005	18 264	599 269	455 767	27 651	483 418

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille :

	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
31.12.07					
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange	18 212	13 906	525 000		557 118
Opérations conditionnelles					
Achats	26		42 099		42 125
Ventes	26				26
31.12.2006					
Opérations fermes					
Achats					
Ventes					
Contrats d'échange	26 771		405 000		431 771
Opérations conditionnelles					
Achats	440		50 767		51 207
Ventes	440				440

Note 20 - Ventilation des autres opérations à terme non encore dénouées selon leur durée résiduelle :

31.12.07	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
Marchés organisés				
Achats				
Ventes				
Marchés de gré à gré				
Achats	90	12 036	29 999	42 125
Ventes	26			26
Swaps de taux	200 443	95 500	261 175	557 118
Instruments de change				
Marchés organisés				
Achats				
Ventes				
Marchés de gré à gré				
Achats				
Ventes				
Swaps financiers				
Autres instruments financiers à terme				

Marchés organisés				
Achats				
Ventes				
Marchés de gré à gré				
Achats				
Ventes				
Total	200 559	107 536	291 174	599 269

Note 21 - Produits et charges sur intérêts :

	Exercice 2007		Exercice 2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	10 905	38 965	4 630	22 081
Clientèle	110 311	36 178	82 523	22 765
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe	448	7 851	1 638	2 332
Autres	24	18	70	263
Total	121 688	83 012	88 861	47 441
dont charges sur dettes subordonnées		196		173

Note 22 - Revenus des titres à revenu variable :

	Exercice 2007	Exercice 2006
Titres de placement		1
Titres de l'activité de portefeuille		
Titres de participation et ATDLT	60	27
Parts dans les entreprises liées		
Revenus des parts de S.C.I.		
Total	60	28

Note 23 - Commissions :

	Exercice 2007		Exercice 2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires	182		147	
Opérations avec la clientèle	17 017	133	14 960	2
Opérations sur titres	1	199	6	85
Opérations de change	67		65	
Opérations de hors-bilan				
Engagements sur titres			4	
Engagements financiers à terme	8		1	
Engagements de financement et de garantie		1 256		942
Prestations de services financiers	23 129	846	20 468	786
Commissions sur moyens de paiement		6 704		6 360
Autres commissions (dont produits rétrocedés)	930	302	1 899	243
Total	41 334	9 440	37 550	8 418

Note 24 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation :

	Exercice 2007	Exercice 2006
Sur titres de transaction		
Sur opérations de change	298	257
Sur instruments financiers à terme		
De taux d'intérêt	4	5
De cours de change		
Sur autres instruments financiers y compris actions		
Sous-total	302	262
Dotations aux provisions sur instruments financiers		
Reprises de provisions sur instruments financiers	2	2
Total	304	264

Note 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés :

	Exercice 2007	Exercice 2006
Opérations sur titres de placement		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		-1
Dotations aux provisions pour dépréciation		
Reprises de provisions pour dépréciation		5
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Dotations aux provisions pour dépréciation		
Reprises de provisions pour dépréciation		
Total		4

Note 26 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire :

	Exercice 2007		Exercice 2006	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	204		232	
Transferts de charges				
Dotation nette aux provisions pour risques et charges		-2		
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	743	587	149	341
Produits nets des autres activités		10		14
Total	947	595	381	355

Note 27 - Charges de personnel :

	Exercice 2007	Exercice 2006
Salaires & traitements	13 090	12 136
Charges sociales	6 630	6 201
Intéressement et participation des salariés	1 761	1 680
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	1 415	1 186

Dotation nette aux provisions pour retraite	-894	-231
Autre dotation nette aux provisions pour risques et charges	108	
Total	22 110	20 972

Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du code du travail sont de 27 227 heures.

Note 28 - Coût du risque :

	Exercice 2007	Exercice 2006
Dotations aux provisions sur créances douteuses	8 552	11 334
Reprises de provisions sur créances douteuses	-11 897	-11 560
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	1 736	1 576
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des provisions	311	297
Récupérations sur créances amorties	-255	-397
Solde des créances	-1 553	1 250
Dotations aux provisions pour risques et charges (1)	1 966	2 449
Reprises de provisions pour risques et charges	-836	-1 919
Solde des risques	1 130	530
Total	-423	1 780

(1) dont dotation à la provision générale pour risque de crédit de 1,1 M€ au titre de l'exercice 2007. Elle était de 1,2 M€ en 2006.

Note 29 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

	Exercice 2007					Exercice 2006 Total
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées	Total	
Sur immobilisations financières						
Plus-values de cessions						
Moins-values de cessions						
Dotations aux provisions						
Reprises de provisions						
Sous-total						
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
Plus-values de cessions					1	13
Moins-values de cessions					-5	-95
Sous-total					-4	-82
Total					-4	-82

Note 30 - Effectifs moyens :

	Exercice 2007	Exercice 2006
Techniciens de la banque	241	251
Cadres	157	138
Total	398	389

Note 31 - Rémunérations versées au comité de Direction Générale :

	31.12.07	31.12.2006
Montant global des rémunérations versées	544	549
Montant global des jetons de présence	62	31

Information sur les filiales et participations :

Au 31 Décembre 2005 (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursé s	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous									
1) Filiales (à détailler) (+ de 50% du capital détenu par la Société)									
2) Participations (à détailler) (10 à 50% du capital détenu par la société)									
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations :									
1) Filiales non reprises au A									
a) Filiales françaises (ensemble)									
b) Filiales étrangères (ensemble)									
2) Participations non reprises au A									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)				97	95				
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)									

IV.- Projet d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le montant distribuable s'établit à

Bénéfice de l'exercice soit 15.015.582,05 euros
 Augmenté du report à nouveau 406.720,19 euros
 Soit un montant distribuable de 15.422.302,24 euros

et décide d'affecter ce montant comme suit :

Dividende aux actionnaires de 0,96 euros, pour chacune des 15.770.990 actions, soit une distribution de 15.140.150,40 euros
 Le solde en report à nouveau 282.151,84 euros

La mise en paiement du dividende se fera le 29 Mai 2008

La totalité de la distribution soit 15.140.150,40 euros est éligible à l'abattement institué par l'article 158-3 -2ème à 4ème du CGI ;

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net
31/12/2004	0,76 euros
31/12/2005	0,65 euros
31/12/2006	0,82 euros

V.- Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Bonnasse Lyonnaise de Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application de l'avis n° 2007-B du 27 mai 2007 du Comité d'Urgence du CNC relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêts pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthode comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités tel que décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et, au passif par des provisions générales pour risques de crédit.

Votre société constitue des provisions au titre des engagements sociaux tel que décrit dans la note 1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Votre société constitue une provision pour couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables des contrats d'épargne logement, comme décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de modalités de calcul retenues.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2008,
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Ernst & Young et Autres
Jacques Lévi Franciane Rays

VI.- Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la société est consultable au siège de la Lyonnaise de Banque , 8, rue de la République, 69001 Lyon